

**PROJET
D'ETABLISSEMENT**

**LYCEE Français de
Saint Domingue**

République Dominicaine

-AXES DU PROJET D'ETABLISSEMENT

A-1-Développer une culture commune autour de deux priorités : se centrer davantage sur la réussite de tous les élèves et investir collectivement le domaine pédagogique.

-Se centrer davantage sur la réussite de l'élève : A1

L'ACCUEIL

LE SUIVI

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'ORIENTATION

LE RECRUTEMENT

LES ELEVES A PROFIL PARTICULIER – HORAIRES AMENAGES

-Investir collectivement le domaine pédagogique : A1

LES PROFESSEURS PRINCIPAUX ET LES CONSEILS DE CLASSE

LES PROFESSEURS COORDONNATEURS ET LES CONSEILS D'ENSEIGNEMENTS

LE CONSEIL PEDAGOGIQUE

LA FORMATION CONTINUE

L'ÉVALUATION

L'ENGAGEMENT COLLECTIF

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

-Développer les pédagogies de projet : A1

LES ACTIONS CULTURELLES

L'ACCÈS AUX SCIENCES

CITOYENS DE DEMAIN

A-2-Donner à l'établissement le rayonnement que doit avoir un lycée français à l'étranger. Qu'il soit reconnu comme lycée d'excellence en République Dominicaine.

-Affirmer la reconnaissance de l'Etablissement en République Dominicaine: A2

PROMOUVOIR LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS ET NOS RÉUSSITES

S'OUVRIR ET PARTICIPER D'AVANTAGE A DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

NOTRE COMMUNICATION

-S'ouvrir sur son environnement économique : A2

LES STAGES EN ENTREPRISE

PARCOURS DE DECOUVERTE DES METIERS ET DES FORMATIONS

SOURCE DE PARTENARIAT

A-3- Dans le cadre de sa politique des langues vivantes, établir un parcours de progression, offrir une certification de niveau aux élèves et envisager l'ouverture de sections internationales.

-L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES : A3

LE FRANCAIS

L'ESPAGNOL

L'ANGLAIS

ENVISAGER L'OUVERTURE D'UNE SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOL

AXES DU PROJET D'ETABLISSEMENT

A-1-Développer une culture commune autour de deux priorités : se centrer davantage sur la réussite de tous les élèves et investir collectivement le domaine pédagogique.

A-2-Donner à l'établissement le rayonnement que doit avoir un lycée français à l'étranger. Qu'il soit reconnu comme lycée d'excellence en République Dominicaine.

A-3- Dans le cadre de sa politique des langues vivantes, établir un parcours de progression, offrir une certification de niveau aux élèves et envisager l'ouverture de sections internationales.

A-1-Développer une culture commune autour de deux priorités : se centrer davantage sur la réussite de tous les élèves et investir collectivement le domaine pédagogique.

Se centrer davantage sur la réussite de l'élève : A1

1. L'ACCUEIL

Chacun des membres de la communauté scolaire doit trouver naturellement sa place et les conditions de son épanouissement. La petite taille de l'établissement peut paraître un atout pour l'intégration de nouveaux élèves. Néanmoins, le fait que les élèves de l'établissement se connaissent depuis très longtemps peut-être un frein à l'intégration des nouveaux et demande donc un effort et une organisation pour que chacun trouve naturellement sa place. C'est particulièrement vrai pour nos élèves qui doivent se fondre dans un collectif sans maîtriser la langue du pays et souvent de jeu des élèves.

L'accueil de nos nouveaux élèves doit devenir systématique. Particulièrement soigné en début d'année, il ne se relâche pas ensuite. En classe, les moments de travail en commun doivent privilégier cette intégration (sport, accompagnement individualisé ou personnalisé, musique, arts plastiques, travaux pratiques de sciences, activités périscolaires, ...).

Ainsi, lors des premiers contacts, il convient de s'attacher à vite connaître ces élèves, à les accompagner (pour les plus petits, cela peut se concrétiser par la présence d'un personnel bilingue ou un horaire renforcé dans leur langue maternelle), à les faire se rencontrer et s'approprier les locaux, à les faire rencontrer l'équipe pédagogique, à intégrer les objectifs scolaires et les modes de fonctionnement.

Chaque nouveau membre de la communauté scolaire doit également être accueilli lors de son arrivée dans le pays. Accueillir est un état d'esprit, une coutume à l'étranger, à l'intersection des obligations professionnelles, de l'esprit du service public et de la reconnaissance de chacun. C'est aussi un savoir faire et une organisation.

2. LE SUIVI

Chaque élève réclame un suivi individualisé et permanent.

C'est particulièrement vrai pour l'assiduité scolaire comme pour la gestion des retards, non seulement parce qu'elles sont une obligation, mais aussi parce qu'elles représentent un indicateur précieux des attitudes et du fonctionnement scolaires de nos élèves. Le suivi des absences et des retards doit être rapide, complet et réactif.

Pour la maternelle, une sensibilisation des parents à l'importance de l'assiduité dans notre système scolaire doit être menée.

La vie scolaire assure **le suivi administratif des élèves**. Le chargé de la vie scolaire

assure une veille individuelle et collective des classes dont il a la charge. Il alerte et conseille les enseignants. Il traite les cas lourds dans un premier temps avec l'aide de la psychologue et dans un second temps avec la direction de l'établissement. Les questions d'assiduité relèvent de la responsabilité conjointe du chargé de la vie scolaire et des enseignants, dans la mesure où le champ pédagogique est fortement impliqué dans les ruptures scolaires.

Au secondaire, le suivi scolaire souffre du morcellement des avis. De plus, pour les cas difficiles, les bilans sont trop rares. La communication entre le chargé de vie scolaire, la psychologue, l'infirmier doit être permanente. L'organisation de la classe, autour de son professeur principal, doit permettre de déceler rapidement les difficultés et de mobiliser, dans une démarche progressive et d'équipe, tous les moyens susceptibles d'aider à leur résorption.

En élémentaire, le suivi scolaire serait facilité par l'utilisation d'outils harmonisés au sein des cycles (évaluations, livrets). La liaison entre les cycles est à améliorer par des outils de suivi.

Un suivi particulier sera organisé pour **les élèves dont les parents vivent en province**. Un lien doit être établi avec les familles d'accueil et avec ces parents afin d'assurer le meilleur suivi possible mais aussi d'être en mesure d'aider et de conseiller des familles venant s'installer en province. Les élèves vivant seul ou en collocation doivent être suivis avec la plus grande attention.

La sortie du système scolaire français en cours de scolarité est toujours un échec, il faut être en mesure de le quantifier et d'en traiter les symptômes.

Si l'assiduité scolaire pèse incontestablement sur les résultats scolaires, il convient de les distinguer de ces derniers, particulièrement dans les documents officiels édités par l'établissement. Les avis sur le parcours scolaire doivent s'appuyer uniquement sur le bilan des compétences acquises. Les questions de comportement relèvent d'un autre traitement.

3. L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Chaque élève doit pouvoir profiter d'un soutien scolaire ou d'une aide méthodologique. Pour éviter que les incompréhensions ou les difficultés méthodologiques se transforment en échecs rédhibitoires, il convient de les déceler précocement et de les traiter rapidement.

L'aide personnalisée au primaire mise en place quand la différenciation pédagogique et le soutien apporté en classe n'ont pas suffi, doit continuer et trouver des pistes pour en améliorer l'efficacité et notamment la maîtrise du Français. Historiquement et pour des raisons de facilité pour l'établissement, nous accueillons tous les élèves lors de ces moments d'accompagnement personnalisé normalement prévus en dehors des heures d'enseignement. Nous veillerons à proposer à tous des activités basées sur la réussite scolaire et tournées vers l'excellence et le développement de soi.

La réforme du lycée a mis en place l'accompagnement personnalisé et le tutorat, nous généraliserons l'organisation de l'aide individualisée au collège qui n'est pas mis en place en 2011 sous la même forme et selon des modalités similaires à l'accompagnement personnalisé

au lycée. Proposer un soutien, une aide à l'orientation

A côté du soutien scolaire, l'aide psychologique est indispensable pour tous et particulièrement pour les adolescents. La psychologue, l'infirmier, la vie scolaire, la personnel ressource à l'information et à l'orientation ont des rôles importants à jouer lors de l'accompagnement personnalisé.

4. L'ORIENTATION

La construction d'un **parcours scolaire de réussite** devient un enjeu majeur. Il convient d'offrir à chacun les informations et conseils nécessaires et adaptés. De mettre tout en œuvre pour permettre à chacun **de rester dans le système scolaire français de la maternelle à la terminale mais aussi lors du choix des poursuites d'études post-baccalauréat.**

La seconde générale doit rester un vrai palier d'orientation où les trois alternatives de baccalauréat général restent possibles. Il faudra aider les élèves à s'orienter par rapport à leurs affinités et non par rapport à la supposé excellence de l'une ou l'autre des filières. Cela doit être un choix basé sur l'affinité et les envies de l'élève pour aider à son épanouissement et à sa construction.

La construction d'un parcours de découverte des métiers et des formations doit être axée vers la poursuite d'étude post-baccalauréat en France tout en tenant compte du contexte local et de ses orientations vers les universités nord-américaines ou locales. Toutes les formations méritent le même respect. Il est cependant indispensable de faire preuve de volontarisme pour les filières longues et les filières porteuses d'emploi. L'analyse de l'orientation des filles montre qu'elles se dirigent vers un nombre réduit de formations qui se trouvent alors saturées.

L'accompagnement personnalisé, les heures de vie de classe sont des moments forts où l'on peut compléter la vision de l'orientation plus disciplinaire qui aura été abordée par tous lors des cours. La Personnel Ressource à l'Information et à l'Orientation sera disponible plusieurs après-midi par semaine pour recevoir enfants et parents pour aider dans cette découverte des métiers et de l'orientation, pendant l'accompagnement personnalisé. Le rôle du professeur principal est essentiel dans cette volonté d'orientation vers des études supérieures françaises, notamment lors de l'heure de vie de classe. Il aidera la PRIO a l'organisation d'un carrefour des métiers, ils pourront organiser la venue de professionnels pour des conférences découvertes de branches professionnelles, de métiers.

Pour un établissement scolaire, réussir l'orientation et les poursuites d'études, signifie mener une politique contraire aux ces déterminismes sociaux et issus de la coutume.

5. LA REUSSITE SCOLAIRE

La réussite scolaire constitue un objectif fort de notre travail. Nous ne pouvons pas minimiser les échecs et leurs conséquences pour nos élèves. Atteindre, les 100% de réussite à l'examen du baccalauréat reste notre premier objectif, très souvent atteint, mais doit être complété par la diminution d'élèves invités au deuxième groupe d'épreuve et par l'augmentation

des mentions au baccalauréat. De nombreux élèves souffrent au collège, pour finir par obtenir le baccalauréat. Nous devons renforcer l'accompagnement au collège, intégrer le livret personnel des compétences et utiliser les moments d'accompagnement personnalisé pour aider chacun à construire son parcours et ainsi être plus positif sur les capacités de chacun, favoriser "l'auto-estime", chère aux pays sud-américain.

La réussite scolaire concerne évidemment les résultats aux examens, mais pas exclusivement. Il faut ajouter la diminution drastique des redoublements, les départs en cours de formation, et privilégier l'orientation ou les poursuites d'étude positives. L'ambition sociale et professionnelle, présente chez beaucoup de nos élèves n'est pas présente chez tous, elle constitue souvent un préalable aux succès scolaires et devra être cultivée chez chacun.

Cette réussite scolaire est le résultat de tout un fonctionnement.

6. LE RECRUTEMENT

Le lycée doit **améliorer son recrutement**, afin d'étoffer son vivier et d'accroître le taux de nationaux. Cette augmentation doit permettre de consolider sa structure pédagogique, toujours fragile par les faibles effectifs, la forte rotation "départs arrivées" et les quelques pertes en cours de scolarité que subit l'établissement.

Cette évolution doit être acquise dans la zone d'influence du lycée qui doit rentrer dans une concurrence saine avec les autres lycées de la ville. L'établissement doit améliorer son rayonnement ; en participant à des activités communes avec les autres établissements de Saint Domingue, nos élèves démontreront naturellement la qualité de la formation reçue, notre excellence.

La maternelle est la vitrine de l'établissement qui doit continuer à progresser tant sur son infrastructure que sur l'accueil et le suivi des enfants. L'évolution de la place de la langue du pays doit continuer à progresser en maternelle pour un meilleur accueil des hispanophones. L'infrastructure d'accueil doit être améliorée pour être en adéquation avec la concurrence. Même si certains points ne sont pas pour notre système éducatif essentiel, notre paraître est très important et doit être soigné.

L'élémentaire doit être capable d'intégrer les élèves non-francophones qui souhaitent étudier dans notre établissement et ce jusqu'à l'âge de 8 ans qui est le moment où les enfants dominicains quittent leur crèche pour le primaire.

7. LES ELEVES A PROFIL PARTICULIER – HORAIRES AMENAGES

Les classes à horaires aménagés doivent être mises en place et couvrir toute la palette des formations. En revanche, le régime des options doit rester simplifié pour garantir une faisabilité du projet pédagogique.

Les horaires aménagés tels que nous les connaissons ne s'adaptent pas à tous les sportifs de haut niveau. En concentrant ces derniers, il est possible d'imaginer des formules

complémentaires au face à face pédagogique, et tout au moins, au tutorat et au soutien.

Investir collectivement le domaine pédagogique : A1

1. LES PROFESSEURS PRINCIPAUX ET LES CONSEILS DE CLASSE

L'organisation du fonctionnement pédagogique de l'établissement doit être pensée autour du rôle primordial du professeur de la classe en primaire et du professeur principal de chaque classe en secondaire.

Il est référent des élèves, des parents, des enseignants de la classe, de la vie scolaire, des conseillers d'orientation, des personnels sociaux ou de santé, de la direction. Chacun des personnels de l'établissement doit lui apporter son concours pour l'accompagner, l'alerter ou l'aider dans l'exercice de ses responsabilités.

En s'appuyant sur l'équipe pédagogique, le professeur principal coordonne le fonctionnement pédagogique de la classe, depuis l'emploi du temps jusqu'à l'harmonisation des calendriers des devoirs. Il coordonne l'accueil et le suivi des élèves. Il prépare les conseils de classe, par l'élaboration des synthèses et la sélection des cas particuliers, puis en copilote le déroulement. Les opérations d'orientation et éventuellement d'appel participent de ses missions.

Il reçoit régulièrement toutes les informations concernant sa classe, qu'il s'agisse des questions de vie scolaire, d'orientation ou autres.

Il lui revient de prendre toutes les initiatives qui lui semblent nécessaires pour l'amélioration du fonctionnement de la classe dont il a la responsabilité. Le proviseur lui permet d'affiner ses décisions et l'accompagne dans sa mise en œuvre.

2. LES PROFESSEURS COORDONNATEURS ET LES CONSEILS D'ENSEIGNEMENTS

Le professeur coordonnateur de disciplines participe au fonctionnement pédagogique général de l'établissement. Il intervient, avec la direction, sur les services, les calendriers, les crédits pédagogiques, les emplois du temps, les livres scolaires, les recrutements, le plan de formation, les équipements, ...

Il est l'interlocuteur naturel de la direction et de l'inspection. Situé entre ses cadres et ses collègues, il a un rôle de médiateur, d'interface de synthèse. Il réunit régulièrement ses collègues, en conseil d'enseignement, pour réguler la vie des disciplines, pour coordonner la mise en œuvre des projets pédagogiques et les calendriers des contrôles communs, pour veiller à l'harmonisation de l'évaluation, pour leur transmettre les informations qu'il détient de par ses responsabilités.

3. LE CONSEIL PEDAGOGIQUE

Deux conseils pédagogiques conduiront la réflexion pédagogique à portée générale : les

réunions des maîtres et de cycle pour le primaire en incluant les professeurs de langues et autres intervenants professeurs et le conseil pédagogique pour le secondaire. Ces conseils n'ont pas vocation à s'immiscer dans la pédagogie de chaque enseignant qui relève de leur liberté et de leur responsabilité.

Les conseils pédagogiques traitent des grands dossiers de l'établissement et notamment de tous les volets pédagogiques de ce projet d'établissement. Ils réfléchissent et formulent des propositions sur l'organisation scolaire, le recrutement, l'accueil, le suivi, l'évaluation des élèves, la communication avec les parents d'élèves.

Ils s'expriment sur l'organisation du temps scolaire, sur le règlement intérieur, sur les grands principes des emplois du temps, sur le calendrier. Ils participent à la préparation de rentrée, donnent leur avis sur l'organisation pédagogique, sur les principes d'organisation des services.

Leur rôle est fondamental pour rendre cohérent le fonctionnement de l'établissement. Ils pourront être saisis de questions particulières par le conseil d'école, d'établissement ou d'administration. En retour ces conseils auront à connaître les conclusions des conseils pédagogiques et à délibérer sur leurs propositions.

4. LA FORMATION CONTINUE

L'établissement participe à la formation continue organisée par l'AEFE, nous devons veiller à envoyer le maximum de stagiaires à ces formations qui renforcent notre appartenance au réseau avec des problématiques et des orientations communes définies par le Plan d'Orientation Stratégie et le projet de zone.

Nous devons mettre en place des moments communs pour permettre des restitutions et du partage sur les pratiques acquises lors de ces moments de formation et ainsi les utiliser pour améliorer nos pratiques d'enseignement et faire naître des projets pédagogiques pilotes.

Pour le primaire, la création d'un poste d'enseignant formateur vise l'amélioration de la formation des enseignants grâce à la mise en place d'actions relevant de la formation initiale et continue. Pour le secondaire, les deux conseillers pédagogiques ont un rôle moteur et qui vise à améliorer les pratiques de chacun vers l'excellence.

5. L'ÉVALUATION

La structure particulière de l'établissement pousse à élaborer des principes généraux d'évaluation et de contrôle. Il en va de la cohérence générale. Certains principes relèvent de la loi, d'autres d'une organisation interne, d'autres encore d'une responsabilité individuelle de l'enseignant.

L'évaluation peut devenir mobilisatrice si elle s'attache à valoriser les acquis, les progrès. L'évaluation scolaire des élèves, par discipline, s'attache à décrire un niveau d'acquisition de savoirs et savoir-faire. Elle est règlementairement distincte de l'évaluation comportementale et

doit en être indépendante.

L'évaluation est une obligation. En cas d'absentéisme aggravé, toutes les méthodes disponibles seront recherchées pour permettre d'évaluer les élèves, afin que les notes s'appuient exclusivement sur des contrôles.

L'évaluation, dans sa dimension formative et informative doit être soutenue, comprise et exhaustive. Par contre, dans sa dimension contrôle, elle peut être plus ponctuelle, plus statistique, moins nombreuse. Chaque élève peut se voir proposer de rattraper un contrôle, s'il le juge raté. Le cas particulier des devoirs communs réclame d'autres dispositions.

Les conseils d'enseignement travaillent à harmoniser les notations afin qu'elles portent le même message d'une classe sur l'autre.

Au primaire, des évaluations communes analysées en conseil de cycle doivent permettre cette harmonisation. Une analyse des résultats obtenus dans les différents établissements de la zone permet d'éventuels ajustements quant à la validation des compétences.

Au secondaire, les notes portées sur un bulletin ont une valeur réglementaire significative, elles doivent présenter des garanties de fiabilité. Elles doivent s'appuyer sur une pluralité d'éléments. Les contrôles participent, sans exclusivité, à l'élaboration du jugement de synthèse. Ni la multiplication des notes, ni leur combinaison pondérée, ni même les moyennes arithmétiques savantes n'offrent des garanties de fiabilité. La précision de la note doit rester à l'intérieur de ce que la docimologie nous enseigne. Comme pour les examens, les notes portées sur les bulletins seront exprimés en points entiers.

Les contrôles en temps limités ont également une valeur d'entraînement pour l'examen. Les devoirs communs à plusieurs classes, sur des sujets communs et avec des corrections croisées seront favorisés. Leur nombre, leur durée, leur complexité doivent vérifier le principe de progressivité. Ces devoirs communs, lourds d'enseignement, doivent permettre d'établir des bilans et de donner de l'espoir.

6. L'ENGAGEMENT COLLECTIF

D'une manière générale, toutes les organisations pédagogiques, scolaires et administratives doivent être annoncées et expliquées. L'exercice de nos responsabilités ne nous oblige aucunement à négocier notre organisation avec nos élèves, en dehors des cas prévus par la loi. En revanche, l'explicitation préalable des choix opérés est indispensable. De même, la concertation et la décision collective sont parfois des outils pédagogiques efficaces pour construire quelques principes d'éducation.

L'existence de principes de fonctionnement, reconnus et mis en œuvre par tous, augmente leur efficacité. Il est plus facile de faire accepter une organisation annoncée et généralisée. La diversité est source d'enrichissement, la trop grande multitude source d'incompréhension et de comportements anarchiques.

Le renouvellement permanent de nos élèves et étudiants, les lois de l'éducation nous conduisent à rappeler continûment les règles de vie, d'enseignement, de comportement.

7. LES ACTIVITES PERISCOLAIRES (arrêt ici)

Les activités périscolaires sont un lieu d'échange et de vie, une occasion pour les élèves de donner de leur soi, d'affirmer leur personnalité et leur talent. Ces moments placés les après-midi après les classes doivent être accessibles à tous et l'établissement doit en faciliter l'accès.

Les activités doivent être articulées autour de plusieurs points un équilibre des langues vivantes pratiquées, des activités mixtes, sportives et artistiques. Elles doivent permettre de travailler l'expression orale, le débat, l'estime de soi et l'esprit d'initiative.

L'ouverture de l'établissement sur l'extérieur doit s'exercer aussi avec ces activités. Il est bien de s'entraîner mais rien ne remplace la compétition qui favorise la cohésion du groupe, l'appartenance et qui enseigne aussi le respect de l'adversaire et des coéquipiers.

Il en est de même pour les activités artistiques qui doivent apprendre à échanger avec les autres établissements. Pour cela le coordonnateur de ces activités devra en faire une priorité.

Développer les pédagogies de projet : A1

1. LES ACTIONS CULTURELLES

Le lycée est déjà riche de projets artistiques ou culturels disciplinaires, pluridisciplinaires ou transversaux dans de nombreux domaines : théâtre, cinéma, photographie, écriture. Parce qu'ils permettent aux élèves de différentes origines de se rencontrer, et aux professeurs de travailler ensemble, ils assoient une cohérence propre à la réalisation des objectifs de réussite. Et surtout parce qu'ils procurent aux élèves une ouverture culturelle qui leur fait défaut, soit par inintérêt intellectuel, soit par inhabitude sociale, soit enfin par inaptitude économique ou conjoncturelle, ils doivent se poursuivre et se développer pour toucher encore plus les élèves les plus défavorisés dans ce domaine.

Pour rendre possible la réalisation des projets dans ces domaines, il faut favoriser les partenariats avec des structures culturelles locales, dégager un créneau dans l'emploi du temps des élèves pour y installer les ateliers artistiques, et réserver un budget à la réalisation des actions. Il faut aussi valoriser toute production d'élève à fortiori si elle ne relève pas d'un travail exigé par un professeur dans le cadre de son cours mais d'une démarche volontaire de l'élève.

2. L'ACCÈS AUX SCIENCES

L'intérêt pour les sciences doit être renforcé pour tous les élèves de tous les niveaux et notamment chez les filles.

L'expertise scientifique que possède l'établissement doit être mise à profit pour développer des formations à l'interne avec pour objectif d'améliorer l'enseignement de la démarche d'investigation et de créer des projets pédagogiques pilotes qui doivent favoriser les échanges entre les différents cycles tant pour l'intérêt des élèves que pour permettre à tous les enseignants de travailler ensemble. Pour rendre possible la réalisation des projets dans ces

domaines, il faut comme pour le culturel, favoriser les partenariats avec des structures locales, dégager un créneau dans l'emploi du temps des élèves et y installer les ateliers scientifiques, réserver un budget à la réalisation des actions.

3. CITOYENS DE DEMAIN

Il est indispensable de former des citoyens de demain. Nous valoriserons quatre types de projets :

- La représentativité des élèves et les instances de l'établissement
- La prévention des conduites à risque
- Toute réflexion sur l' image de soi
- Le lycée du développement durable

Affirmer la reconnaissance de l'Etablissement en République Dominicaine: A2

1. PROMOUVOIR LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS ET NOS RÉUSSITES

Le faire est essentiel mais le faire savoir est tout aussi important. L'établissement doit montrer ses réussites tant à l'interne qu'à l'externe. Beaucoup d'entre nous réalisent des choses formidables mais personne ne le sait. Il est indispensable de créer cette communication qui doit permettre de nous affirmer comme lycée d'excellence. Cela passe par une grande communication aux familles des actions réalisées, un site internet performant, la présence sur les réseaux sociaux, la fidélisation des partenaires et notre implication dans des projets pédagogiques pilotes.

2. S'OUVRIRE ET PARTICIPER D'AVANTAGE A DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Il n'existe pas dans la ville un réseau d'échange entre les établissements comme peut le faire l'UNSS pour le sport en France. Il faut créer des liens avec les établissements pour créer un réseau solide et fiable qui permette ces échanges.

Nos élèves participent à des compétitions sportives ou culturelles en dehors du scolaire, leurs bons résultats, connus dans les milieux autorisés, sont insuffisamment diffusés. Nous devons davantage communiquer sur la réussite de nos élèves.

Encore une fois, quand notre établissement se montre à son avantage tous nos élèves en retirent une légitime fierté. Ce sentiment d'appartenance valorisante facilite l'intégration scolaire, la socialisation, la dynamique individuelle et collective.

3. NOTRE COMMUNICATION

Le lycée doit sortir de son image d'établissement pour Français et devenir un établissement pour tous comme le sont la majorité des établissements du réseau. Les initiés connaissent notre excellence, faisons leur savoir que nous sommes capables d'accueillir leurs

enfants et de les faire réussir. Faisons nous connaître des non-initiés et montrons leur notre niveau d'excellence et la plus-value que nous pouvons offrir par rapport aux établissements de même catégorie du pays.

Nous sommes membres d'un réseau unique au monde l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger. Ce réseau est une force par rapport à n'importe quel autre établissement n'y appartenant pas. En effet, il permet entre autre:

- une unicité de la formation dans 480 établissements et plus de 130 pays.
- une excellence des résultats aux examens nationaux
- Une offre de formation continue pour les enseignants unique au monde
- Une mutualisation des moyens qui permet au réseau de se renforcer et aux établissements de progresser
- Une expertise en éducation, communication, immobilier, juridique, ...

S'ouvrir sur son environnement économique : A2

1. LES STAGES EN ENTREPRISE

Nos élèves réalisent des stages en entreprise en seconde. Chaque stage s'ouvre par une convention et comprend des engagements mutuels, notamment pédagogiques. Nous devons mieux gérer ce capital relationnel pour renforcer nos partenariats avec chacune des entreprises soucieuses de voir l'Education Française présente dans le pays.

2. PARCOURS DE DECOUVERTE DES METIERS ET DES FORMATIONS

Les professionnels doivent être accueillis dans l'établissement dans le cadre du plan de découverte des métiers et des formations. Le moment de l'accompagnement personnalisé nous le permet. Il est important d'informer les élèves sur le maximum de corps de métier, de susciter ainsi des envies et d'élargir leurs sources habituelles de motivation.

L'organisation d'un carrefour des métiers et de toute action que crée une interactivité entre nous et le milieu professionnel doit être favorisée.

3. SOURCE DE PARTENARIAT

Il est important pour un grand nombre d'entreprises notamment Françaises d'avoir un lycée Français performant et pouvant accueillir les enfants de ses expatriés. A l'aide d'une bonne communication, nous pouvons offrir un lieu privilégié de communication pour les entreprises de par le public que nous leur permettons d'atteindre. Ces partenariats doivent passer par un synergie avec l'Ambassade, les Alliances Françaises et la Chambre de Commerce Franco-Dominicaine ce qui accentuera notre force, notre visibilité et notre rayonnement.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES : A3

La problématique d'enseignement des langues vivantes est différente selon la langue mais elle doit répondre aux attentes clairement définies à ce sujet par l'UNESCO : "encourager la diversité linguistique dans le respect de la langue maternelle à tous les niveaux de l'éducation, et stimuler

l'apprentissage du plurilinguisme aussi tôt que possible”

Nous veillerons pour toutes les langues à évaluer selon les critères du CECRL et à mettre en place la certification des compétences.

1. LE FRANCAIS

L'enseignement du Français comme langue vivante est primordiale et tous les efforts doivent être concentrés sur sa maîtrise, indispensable pour tous les élèves. Une pédagogie adaptée et différenciée, ainsi que l'accompagnement individualisé et l'accompagnement personnalisé devront favoriser le développement de l'expression orale, l'amélioration de la compréhension fine, la maîtrise de la langue et l'enrichissement de la culture littéraire. Nous prendrons appui sur le CECRL pour tous les élèves et veillerons à leur certification.

Les activités périscolaires devront aussi viser à améliorer l'oral et à développer l'esprit critique, le débat, l'accès à la lecture. Nous devons envisager de pouvoir obliger les élèves nécessitant ce perfectionnement d'être présents à ces activités.

2. L'ESPAGNOL

L'enseignement de l'espagnol doit être réalisé autour des compétences indiquées par le CECRL et permettre l'accueil des élèves néophytes à tous les niveaux de la scolarité. Des groupes de compétences doivent mener une préparation du DELE et la certification des compétences acquises. Les groupes de compétences ne peuvent être immuables et doivent laisser le désir et la possibilité de progression à chacun.

La formation des enseignants d'espagnol et la concertation entre les professeurs en espagnol et en français doivent être encouragées.

3. L'ANGLAIS

Pareillement, l'enseignement de l'anglais doit se faire par groupes de compétences/progression pour répondre aux descriptifs du CECRL, et donner comme objectif un niveau de certification et atténuer ainsi l'effet dévalorisant des groupes dits «débutants» ou «élémentaires».

Les changements de groupes seront réalisés après conseils de leurs enseignants, à la demande des élèves. Ils deviennent moteur de leur formation et de leurs envies de progressions. Les notes des élèves seront plafonnées pour les groupes qui visent les compétences moins ambitieuses, de sorte que les élèves seront incités à rejoindre le groupe dans lequel ils sont le mieux susceptibles de progresser et d'obtenir les meilleures notes. D'autre part, pour les tests, les professeurs pourront proposer aux élèves des sujets avec aide dont la note sera aussi plafonnée.

Les élèves de première et terminale qui souhaitent étudier au Canada et aux Etats-Unis font souvent la démarche eux-mêmes de passer le TOEFL, et nous les orientons vers les établissements de la capitale qui organisent les préparations et les passages. Toutefois, le TOEFL n'est valable que 2 ans

Les diplômes délivrés par les centres habilités Cambridge (ceux passés par les élèves des secondes internationales en France) sont acquis à vie et reconnus dans la plupart des

établissements d'enseignement supérieur au niveau mondial. Seul centre d'examen habilité à Saint Domingue, l'école Saint George de laquelle il nous faudra nous rapprocher pour décider quelles certifications proposer et à quels élèves.

4. ENVISAGER L'OUVERTURE D'UNE SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOL

L'intégration du pays hôte est essentielle au développement d'une coopération bilatérale et doit donner lieu à une totale réciprocité entre les deux langues, les deux cultures, les deux histoires, les deux identités. Nous nous devons d'assurer le double héritage dévolu à ces enfants binationaux ou nationaux qui ont fait le choix du lycée français. Il convient que soit proposé un parcours de l'école maternelle jusqu'en Terminale qui intègre la République Dominicaine. L'ouverture d'une section internationale dans la langue et la culture de la République Dominicaine doit être envisagée.